

1ère Conférence Territoriale de l'action publique

Carole Delga réunit à Narbonne les élus de la nouvelle Région



1ère Conférence Territoriale de l'action publique

Les régions se mettent en conformité avec la loi de modernisation et la loi NOTRe

Carole Delga, présidente de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, a réuni cet après-midi les élus de la nouvelle Région, dans le cadre de la 1ère Conférence Territoriale de l'action publique (CTAP). Cette rencontre s'est symboliquement déroulée à Narbonne, à mi-chemin entre Toulouse et Montpellier.

Lors de cette conférence, la présidente a fortement affirmé sa volonté « d'instaurer sans tarder le dialogue territorial, qui est une nécessité pour renforcer la concertation entre les collectivités »

Le but de cette nouvelle instance

Cette première séance a permis une définition commune, du rôle de la CTAP, ainsi que des souhaits pour les territoires. Ce rendez-vous a également permis d'aborder la stratégie régionale pour l'emploi et la croissance, d'échanger sur l'état d'avancement du transfert de compétence en matière de transports départementaux et de prévention et gestion des déchets.

Ce travail collectif donnera plus de lisibilité et de rationalisation à l'action publique. Il permettra aussi d'aborder les enjeux du territoire et leurs conséquences pour demain. Réunir les différents niveaux de collectivités nous permettra de bien cerner les prérogatives de chacun, d'établir un état des lieux et de définir les rôles de chacun. soulignait Carole Delga.

La proximité est également un vrai défi. Nous avons besoin de relais pour prendre en compte les spécificités de chaque territoire, être à l'écoute des besoins de nos concitoyens. A l'heure où ces derniers s'interrogent sur l'action publique en général et sur l'action des collectivités en particulier, les attentes sont fortes. Je suis convaincue que nous y répondrons dans l'intérêt général !

La Région est l'une des premières à réunir la conférence territoriale de l'action publique, instance créée par la loi de modernisation de l'action publique et renforcée par la loi NOTRe. Sa composition a été fixée par un arrêté du préfet de région. Elle réunit 93 membres. Son rôle est d'être un élément de simplification et de rationalisation. C'est également un lieu de débats sur la délégation de l'exercice d'une compétence - de l'Etat ou entre collectivités - mais aussi sur les plans et schémas confiés aux Régions.



Carole Delga à la tribune - crédit photo : Laurent Boutonnet